



+ d'infos ? Contactez-nous au ☎ 05 61 50 99 00



**Fin de la collecte en bac !**  
**Badge à récupérer en mairie au plus tard le 18 mars.**  
**Retrait des bacs à partir du 28 mars.**

Auterive, lundi 21/02/2022

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) et la commune d'Auribail désirent maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative.

Pour cela, une nouvelle organisation, avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

L'ensemble de la commune d'Auribail passera sur de l'apport volontaire. Vous trouverez les modalités de ce changement en page 2.

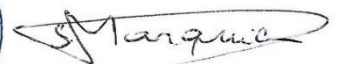
Afin de répondre à vos interrogations, une brochure explicative est jointe au présent courrier.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

M. Serge BAURENS  
Président de la Communauté de Communes  
Bassin Auterivain

M. Serge MARQUIER  
Maire d'Auribail



# La nouvelle organisation de la collecte des déchets

La collecte de vos déchets sera organisée en apport volontaire grâce à des colonnes de proximité. Découvrez les nouvelles instructions d'après les modalités de collecte suivantes :

Vous dépendrez d'un point d'apport volontaire, le mode de collecte sera en colonne (de la même manière que pour le verre et papiers/cartonnettes) et non plus en bac.

1. **Rendez-vous jusqu'au 18 mars à la mairie d'Auribail, pour récupérer votre badge individuel :**

- Mardis 22 février, 01, 08 et 15 mars de 8 :30 à 11 :30 et de 15 :30 à 18 :30
- Jeudis 24 février, 03, 10 et 17 mars de 8 :30 à 11 :30
- Vendredis 25 février, 04, 11 et 18 mars de 15 :30 à 18 :30

Si vous ne pouvez pas vous rendre aux horaires d'ouverture, merci d'appeler le secrétariat au 05.61.50.50.97 afin de convenir un rendez-vous.

A l'issue de cette période, le badge devra être récupéré à l'accueil du siège de la CCBA.

 **Le badge est indispensable pour déposer vos ordures ménagères dans la colonne grise.**

2. **Les points d'apport volontaire (PAV) seront déployés aux emplacements suivants :**

- Salle des fêtes de la Madelon ;
- Lieu-dit RAU croisement RD 48 et RD 622 (commune de St-Sulpice) ;
- Lieu-dit Saintes, croisement RD 28D et RD 622 (commune de Lagrâce-Dieu).

3. **Entre le 28 mars et le 22 avril, les bacs (individuels et collectifs) seront retirés par nos soins :**

 Pour les habitants collectés en bacs individuels, laissez vos deux bacs **vides** (tri et ordures) sur la voie publique, un agent viendra les récupérer.

4. **A partir 25 avril, la collecte en bacs est supprimée, elle est remplacée par la collecte en points d'apport volontaire.**

## UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

05 61 50 99 00  
accueil@ccba31.fr  
www.dechet-ccba31.fr